DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part RVC EUR
Code ISIN :	FR0010752543
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 710 €	7 340 €
	Rendement annuel moyen	-42,8%	-9,8%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 380 €	9 270 €
	Rendement annuel moyen	-16,2%	-2,5%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 790 €	10 410 €
	Rendement annuel moyen	-2,1%	1,3%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 590 €	11 250 €
	Rendement annuel moyen	15,9%	4,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	580 €	997 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,9%	3,3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,6% avant déduction des coûts et de 1,3% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,97% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	93 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Cette commission sera plafonnée à 2% sur l'actif de fin d'exercice. Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,68%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	65 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RFR

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part RVD EUR
Code ISIN :	FR0013306735
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 690 €	7 920 €
	Rendement annuel moyen	-43,1%	-7,5%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 380 €	9 540 €
	Rendement annuel moyen	-16,2%	-1,5%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 790 €	10 550 €
	Rendement annuel moyen	-2,1%	1,8%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 630 €	11 420 €
	Rendement annuel moyen	16,3%	4,5%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	548 €	896 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,5%	3,0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,8% avant déduction des coûts et de 1,8% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,97% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	93 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Cette commission sera plafonnée à 2% sur l'actif de fin d'exercice. Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,34%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	33 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=CRD

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part PC EUR
Code ISIN :	FR0011844034
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 630 €	7 760 €
	Rendement annuel moyen	-43,7%	-8,1%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 410 €	9 710 €
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-1,0%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 970 €	10 930 €
	Rendement annuel moyen	-0,3%	3,0%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 010 €	11 890 €
	Rendement annuel moyen	20,0%	5,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	487 €	701 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	2,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,4% avant déduction des coûts et de 3,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,68% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	66 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RFI

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part PD EUR
Code ISIN :	FR0013306743
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 630 €	7 760 €
	Rendement annuel moyen	-43,7%	-8,1%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 410 €	9 710 €
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-1,0%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 970 €	10 930 €
	Rendement annuel moyen	-0,3%	3,0%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 010 €	11 890 €
	Rendement annuel moyen	20,1%	5,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	487 €	701 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	2,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,4% avant déduction des coûts et de 3,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,68% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	66 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=CID

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part PVC EUR
Code ISIN :	FR0010590950
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 760 €	7 370 €
	Rendement annuel moyen	-42,4%	-9,7%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 420 €	9 610 €
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-1,3%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 860 €	10 590 €
	Rendement annuel moyen	-1,4%	1,9%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 730 €	11 470 €
	Rendement annuel moyen	17,3%	4,7%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	519 €	798 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,2%	2,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,6% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	29 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Cette commission sera plafonnée à 2% sur l'actif de fin d'exercice. Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,70%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	68 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RFC

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part PVD EUR
Code ISIN :	FR0012074151
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 740 €	7 940 €
	Rendement annuel moyen	-42,6%	-7,4%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 420 €	9 770 €
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-0,8%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 840 €	10 760 €
	Rendement annuel moyen	-1,6%	2,5%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 750 €	11 690 €
	Rendement annuel moyen	17,4%	5,4%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	514 €	787 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,2%	2,6% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,1% avant déduction des coûts et de 2,5% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	29 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	30% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Cette commission sera plafonnée à 2% sur l'actif de fin d'exercice. Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,65%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	63 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RFG

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part PC H-USD
Code ISIN :	FR0013076932
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index.
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. L'indicateur de référence est couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 690 $	7 770 $
	Rendement annuel moyen	-43,1%	-8,1%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 530 $	9 960 $
	Rendement annuel moyen	-14,7%	-0,1%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 070 $	11 540 $
	Rendement annuel moyen	0,7%	4,9%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 120 $	12 640 $
	Rendement annuel moyen	21,2%	8,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2014 - 30/05/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 USD sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	493 $	739 $
Incidence des coûts annuels (*)	5,0%	2,5% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si

vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,4% avant déduction des coûts et de 4,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 $
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	70 $
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	23 $
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RFH

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part PC H-CHF
Code ISIN :	FR0013236791
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged CHF Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged CHF Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged CHF Index.
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. L'indicateur de référence est couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 640 CHF	7 750 CHF
	Rendement annuel moyen	-43,6%	-8,1%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 400 CHF	9 330 CHF
	Rendement annuel moyen	-16,0%	-2,3%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 750 CHF	10 270 CHF
	Rendement annuel moyen	-2,5%	0,9%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 970 CHF	11 620 CHF
	Rendement annuel moyen	19,7%	5,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2014 - 30/08/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 CHF sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	494 CHF	704 CHF
Incidence des coûts annuels (*)	5,0%	2,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si

vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,3% avant déduction des coûts et de 0,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 CHF
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	70 CHF
Coûts de transaction	0,24% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	23 CHF
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged CHF Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged CHF Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged CHF Index 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 CHF

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RFJ

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part TC EUR
Code ISIN :	FR0013305935
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 630 €	7 760 €
	Rendement annuel moyen	-43,7%	-8,1%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 410 €	9 710 €
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-1,0%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 910 €	10 850 €
	Rendement annuel moyen	-0,8%	2,7%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 000 €	11 720 €
	Rendement annuel moyen	20,0%	5,4%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	487 €	699 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	2,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,1% avant déduction des coûts et de 2,7% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,68% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	66 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=RFT

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part RC EUR
Code ISIN :	FR0014005U50
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 710 €	7 770 €
	Rendement annuel moyen	-42,9%	-8,1%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 350 €	9 520 €
	Rendement annuel moyen	-16,5%	-1,6%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 790 €	10 570 €
	Rendement annuel moyen	-2,1%	1,9%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 590 €	11 430 €
	Rendement annuel moyen	15,9%	4,6%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 - 30/06/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	552 €	910 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,6%	3,0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	130 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=CIR

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part PD H-USD
Code ISIN :	FR00140095N4
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index.
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. L'indicateur de référence est couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 690 $	7 770 $
	Rendement annuel moyen	-43,1%	-8,1%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 530 $	9 960 $
	Rendement annuel moyen	-14,7%	-0,1%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 070 $	11 540 $
	Rendement annuel moyen	0,7%	4,9%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 120 $	12 640 $
	Rendement annuel moyen	21,2%	8,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2014 - 30/05/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 USD sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	496 $	750 $
Incidence des coûts annuels (*)	5,0%	2,5% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si

vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,4% avant déduction des coûts et de 4,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 $
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	74 $
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 $
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=CD1

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Credit Fi SRI

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Credit Fi SRI - Part RD H-USD
Code ISIN :	FR00140095O2
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	10/04/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index.
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. L'indicateur de référence est couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le EUR.
Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique) et une approche Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres).
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des titres. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% de l'actif net en titres émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 100% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- jusqu'à 10% de l'actif net d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion ;
- jusqu'à des 100% de l'actif net des titres intégrant des dérivés ;
- jusqu'à 30% de l'actif net des obligations contingentes convertibles (« Cocos bonds ») ;
- jusqu'à 100% de l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.
La sensibilité au taux est gérée dans la fourchette 0-8
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra- financiers. Une note de 1 à 5 est établie pour chaque entreprise fondée sur une approche quantitative et qualitative. Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
3 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos
- Risque lié aux dérivés

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 690 $	7 770 $
	Rendement annuel moyen	-43,1%	-8,0%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 480 $	9 820 $
	Rendement annuel moyen	-15,2%	-0,6%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 070 $	11 510 $
	Rendement annuel moyen	0,7%	4,8%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 120 $	12 640 $
	Rendement annuel moyen	21,2%	8,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2014 - 30/05/2015
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 USD sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	589 $	1 094 $
Incidence des coûts annuels (*)	6,0%	3,5% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si

vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,3% avant déduction des coûts et de 4,8% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 $
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,74% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	168 $
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 $
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=CD2

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

LAZARD
FRÈRES GESTION

PROSPECTUS

OPCVM de droit français relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

LAZARD CREDIT FI SRI

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

I - CARACTERISTIQUES GENERALES

FORME DE L'OPC

Dénomination	Lazard Credit Fi SRI
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Date de création - durée d'existence	Cet OPC a été créé le 07/03/2008 pour une durée de 99 ans. Cet OPC a été agréé le 28/02/2008.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Souscription initiale	VL d'origine
	Affectation du revenu net	Affectation des plus-values nettes réalisées				
Part RVC EUR FR0010752543	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part	200 EUR
Part RVD EUR FR0013306735	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	EUR	Tous souscripteurs	1 part	200 EUR
Part PC EUR FR0011844034	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Investisseurs autorisés (1)	1 part	1000 EUR
Part PD EUR FR0013306743	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	EUR	Investisseurs autorisés (1)	1 part	1000 EUR
Part PVC EUR FR0010590950	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Investisseurs autorisés (1)	1 part	10000 EUR

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Souscription initiale	VL d'origine
	Affectation du revenu net	Affectation des plus-values nettes réalisées				
Part PVD EUR FR0012074151	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	EUR	Investisseurs autorisés (1)	1 part	100 EUR
Part PC H-USD FR0013076932	Capitalisation	Capitalisation	USD	Investisseurs autorisés (1)	1 part	1000 USD
Part PC H-CHF FR0013236791	Capitalisation	Capitalisation	CHF	Investisseurs autorisés (1)	1 part	1000 CHF
Part TC EUR FR0013305935	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Investisseurs autorisés (1)	1 part	200 EUR
Part RC EUR FR0014005U50	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part	200 EUR
Part PD H-USD FR00140095N4	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	USD	Investisseurs autorisés (1)	1 part	1000 USD
Part RD H-USD FR00140095O2	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	USD	Tous souscripteurs	1 part	200 USD

(1) Investisseurs autorisés :
(i) Les investisseurs souscrivant via des distributeurs ou des intermédiaires financiers soumis à la Directive MIFID II ou à une réglementation équivalente en dehors de l'Union Européenne, dans le cadre :
- de leur activité de conseil indépendant ;
- de conseil en investissement non indépendant ou de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne perçoivent pas de rétrocessions.
(ii) Les clients professionnels au sens de la Directive (UE) 2014/65/UE ou toute réglementation équivalente en dehors de l'Union Européenne.

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Le prospectus est disponible sur le site www.lazardfreresgestion.fr .

Désignation d'un point de contact :
Relations Clientèle - Du lundi au vendredi de 9h à 18h
Tél. +33 (0)1 44 13 01 79
où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire.

II - ACTEURS

Gestion financière et administrative	LAZARD FRERES GESTION SAS 25, rue de Courcelles – 75008 Paris Société de gestion de droit français agréée par l'AMF n° GP 04 0000 68 le 28.12.2004
Dépositaire, conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge Banque et prestataire de service d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005. Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPCVM. <u>Délégataires</u> : La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com (Veille règlementaire – UCITS V – Liste sous-conservateurs). Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.
Tenue des Registres des parts par délégation de la société de gestion	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge Société anonyme à conseil d'administration Banque et prestataire de services d'investissement agréée par le CECEI le 1er avril 2005.
Centralisation des ordres de souscription et rachat par délégation de la société de gestion	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge Par délégation de la société de gestion, CACEIS BANK est investi de la mission de gestion du passif de l'OPC et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts de l'OPC **Co-centralisateur :** LAZARD FRERES BANQUE 175 boulevard Haussmann - 75008 Paris Au titre de la clientèle dont elle assure la tenue de compte conservation
Délégation de la gestion comptable	CACEIS FUND ADMINISTRATION 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex
Commissaires aux Comptes	CABINET DELOITTE & ASSOCIES 6 place de la Pyramide, 92908 Paris - La Défense Cedex Signataire - M. Olivier Galienne
Commercialisateur	LAZARD FRERES GESTION SAS 25, rue de Courcelles – 75008 Paris
Conseiller (si applicable)	NA
Délégation de la gestion financière (si applicable)	NA

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

CARACTERISTIQUES GENERALES

1. Caractéristiques

Caractéristiques des parts	
Part RVC EUR	FR0010752543
Part RVD EUR	FR0013306735
Part PC EUR	FR0011844034
Part PD EUR	FR0013306743
Part PVC EUR	FR0010590950
Part PVD EUR	FR0012074151
Part PC H-USD	FR0013076932
Part PC H-CHF	FR0013236791
Part TC EUR	FR0013305935
Part RC EUR	FR0014005U50
Part PD H-USD	FR00140095N4
Part RD H-USD	FR00140095O2
Nature du droit attaché aux parts de l'OPC	Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifsde l'OPC proportionnel au nombre de parts possédées.
Droit de vote	Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.
Forme des parts	Au porteur ou au nominatif administré, au choix du détenteur. L'OPC est admis en Euroclear France.
Décimalisation ou parts entières	Les parts de l'OPC peuvent êtres souscrites et/ou rachetées en nombre entier ou peuvent être décimalisées (cf. détail rubrique 14. Caractéristiques des parts).
Date de clôture de l'exercice	Dernière valorisation du mois de mars.
Date de clôture du 1er exercice	Dernière valorisation du mois de mars 2009.
Régime fiscal	Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la société de gestion ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

OPC d'OPC	Néant
Classification	Obligations et autres titres de créances internationaux

Objectif de gestion	Part RVC EUR, Part RVD EUR, Part PC EUR, Part PD EUR, Part PVC EUR, Part PVD EUR, Part TC EUR, Part RC EUR	L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind. L'indicateur de référence est rebalancé et ses constituants sont exprimés en , ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.
	Part PC H-USD, Part PD H-USD, Part RD H-USD	L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index. L'indicateur de référence est rebalancé et ses constituants sont exprimés en , ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.
	Part PC H-CHF	L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 40% ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged CHF Index ; 40% ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged CHF Index ; 20% ICE BofA Contingent Capital Hedged CHF Index. L'indicateur de référence est rebalancé et ses constituants sont exprimés en , ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.
Indicateur de référence	Part RVC EUR, Part RVD EUR, Part PC EUR, Part PD EUR, Part PVC EUR, Part PVD EUR, Part TC EUR, Part RC EUR	ICE BofA Euro Subordinated Financial Index Cet indice est composé des obligations subordonnées émises par des institutions financières sur le marché obligataire euro. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont disponibles sur : www.indices.theice.com Code Bloomberg : ESBU Index
	Part RVC EUR, Part RVD EUR, Part PC EUR, Part PD EUR, Part PVC EUR, Part PVD EUR, Part TC EUR, Part RC EUR	ICE BofA Euro Financial High Yield Index Cet indice est composé des obligations d'entreprises High Yield en EUR, de plus d'un an, a taux fixe avec une taille de plus de 100 millions. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont disponibles sur : www.indices.theice.com Code Bloomberg : HEB0 Index
	Part RVC EUR, Part RVD EUR, Part PC EUR, Part PD EUR, Part PVC EUR, Part PVD EUR, Part TC EUR, Part RC EUR	ICE BofA Contingent Capital Hedged EUR Ind Cet indice est composé des obligations contingentes convertibles émises par des institutions financières sur le marché obligataire euro. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com
	Part PC H-CHF	ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged CHF Index Cet indice est composé des obligations subordonnées émises par des institutions financières sur le marché obligataire euro. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com

	Part PC H-CHF	ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged CHF Index Cet indice est composé des obligations d'entreprises High Yield en EUR, de plus d'un an, a taux fixe avec une taille de plus de 100 millions. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com
	Part PC H-CHF	ICE BofA Contingent Capital Hedged CHF Index Cet indice est composé des obligations contingentes convertibles émises par des institutions financières sur le marché obligataire euro. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com
	Part PC H-USD, Part PD H-USD, Part RD H-USD	ICE BofA Euro Subordinated Financial Hedged USD Index Cet indice est composé des obligations subordonnées émises par des institutions financières sur le marché obligataire euro. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com
	Part PC H-USD, Part PD H-USD, Part RD H-USD	ICE BofA Euro Financial High Yield Hedged USD Index Cet indice est composé des obligations d'entreprises High Yield en EUR, de plus d'un an, a taux fixe avec une taille de plus de 100 millions. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com
	Part PC H-USD, Part PD H-USD, Part RD H-USD	ICE BofA Contingent Capital Hedged USD Index Cet indice est composé des obligations contingentes convertibles émises par des institutions financières sur le marché obligataire euro. Les frais de transactions sont inclus. Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com

A la date du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, à savoir [ICE Benchmark Administration Limited], est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet des administrateurs à partir des liens suivants : [https://www.theice.com/iba]
La société de gestion s'assurera, lors des mises à jour ultérieures du prospectus de l'OPC, que les liens sont toujours valables.

1. Stratégies utilisées

Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées (ce type de dette est plus risqué que la dette senior ou sécurisée), ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières. Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif. La sensibilité au taux est gérée de 0 à 8. Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US ou Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Le FCP pourra investir dans tout type d'émetteur dont le siège social est situé dans un pays membre et/ou émission cotée sur une bourse d'un pays de l'OCDE. Il s'interdit d'investir dans des obligations émises dans la liste noire des pays GAFI.

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental qui a pour objectif de concevoir et de promouvoir des politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aussi bien à l'échelon national qu'international.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0-8	Zone OCDE	100%

Enfin, le FCP ne pourra investir que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US, Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro.

Gestion ISR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes…), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises suivies parmi l'ensemble des valeurs en portefeuille et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil…) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs…). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension. La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :
- Limite à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 3
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un univers composé des valeurs émettrices de dettes financières, après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026.

L'univers ESG du fonds est constitué des émetteurs de dettes financières européens, complété par les principaux émetteurs de dettes financières issus des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

hors émetteurs européens. Cette approche permet de garantir un univers ESG représentatif de la politique d'investissement du Fonds.

L'OPC s'engage à avoir une meilleure performance que son benchmark sur les indicateurs suivants :

- Pourcentage d'entreprises ayant des objectifs de réduction des émissions carbones
- Pourcentage d'entreprises ayant une politique de respect des droits humains

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés

Actions :
Actions ordinaires (maximum 10% de l'actif net) provenant, soit d'une conversion ou d'une offre d'échange de dettes en actions à l'initiative de l'émetteur, soit de couvertures au travers d'instruments dérivés. Le FCP n'investira pas activement sur des actions, mais pourra les conserver afin de permettre au gérant de céder les actions reçues dans les meilleurs délais selon les conditions de marché et afin d'optimiser le cours de sortie pour les porteurs.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 30% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs / High Yield ne pourront pas dépasser 100% de l'actif net du FCP.

Jusqu'à 30% maximum de l'actif net en obligations convertibles et obligations convertibles contingentes (« CoCos »). Le FCP pourrait investir jusqu'à 30% de son actif net dans des CoCos. Une obligation contingente convertible est un titre de créance subordonné qui, en cas de survenance de certains éléments déclencheurs dits « Trigger » (par exemple, lorsque le ratio de capitaux propres de l'émetteur tombe en dessous d'un certain seuil) peut être converti en actions de la société émettrice ou dont le nominal du titre peut être diminué en partie ou en totalité.

Jusqu'à 100% maximum en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Dollar US ou Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro.
Le risque de change sera couvert de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% de l'actif.

OPCVM :
OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français ou européens à hauteur de 10% maximum, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments dérivés

• Nature des marchés d'intervention :
- ☑ réglementés
- ☑ organisés
- ☑ de gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- ☑ action
- ☑ taux
- ☑ change
- ☑ crédit
- ☐ autres risques

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- ☑ couverture
- ☑ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ autre nature

• Nature des instruments utilisés :
- ☑ futures :
  - ☑ sur actions et indices actions (10% maximum)
  - ☑ sur taux : risque de taux
  - ☑ de change
  - ☐ autres
- ☑ options :
  - ☑ sur actions et indices actions (10% maximum)
  - ☑ sur taux : risque de taux et de volatilité des taux
  - ☑ de change : uniquement sur les marchés organisés
  - ☐ autres
- ☑ swaps :
  - ☐ swaps d'actions
  - ☑ swaps de taux : transformation de rémunération à taux fixe en rémunération à taux variable et inversement
  - ☑ swaps de change
  - ☐ swaps de performance
- ☑ change à terme

☑ dérivés de crédit : les CDS sont limités à 40% maximum de l'actif net

☐ autre nature

• Stratégies d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

☑ couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres

☑ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques

☑ augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier

☐ maximum autorisé et recherché

☐ autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans les titres intégrant des dérivés suivants à hauteur de 100% maximum de l'actif net : produits structurés, dettes subordonnées, obligations puttable et callable, obligations convertibles et obligations convertibles contingentes (ces dernières à hauteur de 30% maximum de l'actif net).

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Néant

8. Informations sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06|'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

9. Profil de risque

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.
Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital**
  L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
  La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performancede l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

- **Risque de taux**
  Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de crédit**
  Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie l'OPC soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque de change**
  L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

- **Risque de liquidité**
  Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque action**
  La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidativede l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

- **Risque de contrepartie**
  Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**
  Il s'agit du risque lié à l'utilisation parl'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles contingentes (CoCos)**
  Les dettes subordonnées et les obligations convertibles contingentes sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Selon un certain seuil de solvabilité appelé « trigger », l'émetteur peut ou doit suspendre le versement de ses coupons et/ou réduire le nominal du titre ou convertir ces obligations en actions. Nonobstant les seuils définis dans les prospectus d'émissions, les autorités de tutelle ont la possibilité d'appliquer de façon préventive ces règles si les circonstances l'exigent selon un seuil objectif appelé « point de non-viabilité ». Ces titres exposent les détenteurs à une perte totale ou partielle de leurs investissements à la suite de leur

conversion en actions à un prix prédéterminé ou à l'application d'une décote prévue contractuellement dans les termes du prospectus d'émission, ou appliquée de façon arbitraire par une autorité de tutelle. Ces titres exposent également leurs détenteurs à des fluctuations potentiellement importantes de cours en cas de situation d'insuffisance de fonds propres ou de difficultés de l'émetteur.

- **Risque de durabilité**
  Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**
  Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

- **Risque des titres 144A**
  L'OPC est susceptible d'investir dans des titres assujettis à des restrictions, notamment au sens de la règle 144A. Les titres 144A bénéficient d'une exemption de l'obligation d'enregistrement, inscrite dans la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 aux États-Unis d'Amérique. Ces titres sont soumis à des restrictions de revente aux acheteurs institutionnels qualifiés (QIB), tels que définis par la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 aux États-Unis d'Amérique ; en conséquence, les frais administratifs sont réduits à cause de cette exemption. Les titres 144A s'échangent entre un nombre limité de QIB, ce qui peut accroître la volatilité des prix et réduire la liquidité de certains titres 144A.

10. Garantie ou protection

Néant

11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Ce FCP s'adresse aux souscripteurs conscients des risques liés aux investissements sur les marchés internationaux de crédit.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :
L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas

enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.
Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA :
En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.
Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).
L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

12. Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le revenu net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Part	
RVC EUR , PC EUR , PVC EUR , PC H-USD , PC H-CHF , TC EUR , RC EUR	Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.
RVD EUR , PD EUR , PVD EUR , PD H-USD , RD H-USD	Le revenu net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par la Société de gestion. Elle peut distribuer des acomptes.

13. Fréquence de distribution

Parts PVC EUR, PC EUR, PC H-USD, RVC EUR, TC EUR et PC H-CHF : Néant, parts de capitalisation.
Part PVD EUR, RVD EUR et PD EUR : le dividende est distribué aux détenteurs des parts une fois l'an. Il peut être distribué des acomptes.

Pour les parts PD H-USD et RD H-USD, le résultat net de l'année N sera versé pour partie (i) sous forme de distribution annuelle dans le délai de 5 mois de l'année N+1 et (ii) sous forme de distribution trimestrielle au cours de l'année N+1 pour la partie du résultat net de l'année N mise en "report à nouveau".

14. Caractéristiques des parts (devises de libellé, fractionnement, etc…)

Part	
RVC EUR, RVD EUR, PC EUR, PD EUR, PVC EUR, PVD EUR, TC EUR, RC EUR	EUR
PC H-USD, PD H-USD, RD H-USD	USD
PC H-CHF	CHF

Part	Fractionnement
RVC EUR, RVD EUR, PC EUR, PD EUR, PVC EUR, PVD EUR, PC H-USD, PC H-CHF, TC EUR, RC EUR, PD H-USD, RD H-USD	En millième

15. Modalités de souscriptions / Rachats applicables aux parts

Les demandes de souscriptions et de rachats sont acceptées enmontant et/ou en parts.

Date et périodicité de la valeur liquidative

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne à l'exception des samedis et dimanches et des jours fériés légaux de l'un des pays suivants : France. La VL n'est pas calculée les jours de fermeture de l'une des bourses suivantes :Paris.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative: La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux deLAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Adresse des établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats

CACEIS BANK - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Banque et prestataire de service d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que l'établissement mentionné ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de l'établissement mentionné ci-dessus. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à l'établissement mentionné ci-dessus.

LAZARD FRERES BANQUE - 175 boulevard Haussmann - 75008 Paris
Au titre de la clientèle dont elle assure la tenue de compte conservation

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés

Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

Sont autorisées les souscriptions précédées d'un rachat, effectuées le même jour, pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même investisseur.

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :
La société de gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des investisseurs de l'OPC sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un seuil déterminé, cela lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des investisseurs ou du public le commande.

Description de la méthode :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter tous les rachats sur une même valeur liquidative, lorsque le seuil retenu objectivement préétabli est atteint sur une valeur liquidative. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend en compte la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPC, l'orientation de gestion de l'OPC et la liquidité des actifs dans le portefeuille.

Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 5% de l'actif net est atteint.

Le seuil de déclenchement des Gates correspond au rapport entre :
- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts de l'OPC dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts de l'OPC dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net du Fonds ou le nombre total de parts de l'OPC.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « Gates », l'OPC peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat de parts représentent 10% de l'actif net de l'OPC alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, l'OPC peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 8% de l'actif net (et donc exécuter 80% des demandes de rachats).
La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. La durée maximale de plafonnement des rachats ne pourra excéder 1 mois.

Modalités d'information des porteurs :
En cas d'activation du mécanisme de Gates, les investisseurs de l'OPC seront informés par tout moyen à partir du site internet www.lazardfreresgestion.fr.
Les investisseurs de l'OPC dont les ordres de rachat n'auraient pas été exécutés seront informés, de manière particulière dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :
Pendant la période d'application du mécanisme de « Gates », les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs de l'OPC ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres de rachat ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs de l'OPC

Cas d'exonération du mécanisme de « Gates » :
Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même investisseur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas soumises aux « Gates ». Cette exclusion s'applique également au passage d'une catégorie de parts à une autre catégorie de parts, sur la même valeur liquidative, pour un même montant et pour un même investisseur ou ayant droit économique.

16. Frais et commissions

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés parl'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPC reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc…

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x nombre de parts	RVC EUR, RVD EUR, PC EUR, PD EUR, PVC EUR, PVD EUR, PC H-USD, PC H-CHF, TC EUR, RC EUR, PD H-USD, RD H-USD	4,0%
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative x nombre de parts	RVC EUR, RVD EUR, PC EUR, PD EUR, PVC EUR, PVD EUR, PC H-USD, PC H-CHF, TC EUR, RC EUR, PD H-USD, RD H-USD	0,0%
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x nombre de parts	RVC EUR, RVD EUR, PC EUR, PD EUR, PVC EUR, PVD EUR, PC H-USD, PC H-CHF, TC EUR, RC EUR, PD H-USD, RD H-USD	0,0%
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative x nombre de parts	RVC EUR, RVD EUR, PC EUR, PD EUR, PVC EUR, PVD EUR, PC H-USD, PC H-CHF, TC EUR, RC EUR, PD H-USD, RD H-USD	0,0%

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	RVC EUR	0,965%
		RVD EUR	0,965%
		PC EUR	0,665%
		PD EUR	0,665%
		PVC EUR	0,265%
		PVD EUR	0,265%
		PC H-USD	0,715%
		PC H-CHF	0,715%
		TC EUR	0,665%
		RC EUR	1,365%
		PD H-USD	0,715%
		RD H-USD	1,415%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,035%

Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les parts	Néant
Commission de sur-performance	Actif net	RVC EUR, RVD EUR, PVC EUR, PVD EUR	30% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Cette commission sera plafonnée à 2% sur l'actif de fin d'exercice.
		PC EUR, PD EUR, PC H-USD, PC H-CHF, TC EUR, RC EUR, PD H-USD, RD H-USD	Néant

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.
Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul
Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque part de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par la part de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de la part de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence
Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation
La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/04/2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
• La part de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
• La part de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% de la surperformance) dès lors que la performance de la part de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire. Cette commission de surperformance sera plafonnée à 2% de l'actif net de l'actif de la part de l'OPC.

Cristallisation
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le31/03/2023.

La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC.
ILLUSTRATION : CAS GENERAL AVEC PRELEVEMENT EN PERFORMANCE NEGATIVE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Performance des parts de l'OPC	10%	-4%	-7%	6%	3%
Performance de l'indice de référence	5%	-5%	-3%	4%	0%
Sur / sous performance	5%	1%	-4%	2%	3%
Performance cumulée de l'OPC sur la période d'observation	10%	-4%	-7%	-1%	2%
Performance cumulée de l'indice de référence sur la période d'observation	5%	-5%	-3%	1%	1%
Sur / sous performance cumulée sur la période d'observation	5%	1%	-4%	-2%	1%
Prélèvement d'une commission ?	Oui	Oui	Non car l'OPC a sous- performé l'indice de référence	Non car l'OPC est en sous-performance sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencée en année 3	Oui
Début d'une nouvelle période d'observation ?	Oui, une nouvelle période d'observa-tion débute en année 2	Oui, une nouvelle période d'observa-tion débute en année 3	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4*	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5	Oui, une nouvelle période d'obser-vation débute en année 6

NB : Pour faciliter la compréhension de l'exemple, nous avons indiqué ici en pourcentage les performancesde l'OPC et de l'indice de référence. Dans les faits, les sur/sous performances seront mesurées en montant, par différence entre l'actif net de l'OPC et celui d'un fonds fictif tel que décrit dans la méthodologie ci-dessus. La commission de surperformance peut être éventuellement cappée selon les dispositions du prospectus.
* C'est à partir de cette année que l'OPC doit compenser sur les 5 prochaines années cette sous performance ainsi que les sous-performances à rattraper précédemment avant de pouvoir prélever de nouveau.

ILLUSTRATION : TRAITEMENT DES PERFORMANCES NON-COMPENSEES AU-DELA DE 5 ANS - EXEMPLE :

Année (Clôture de l'exercice)	Rendement de l'Actif Valorisé en quantité	Rendement de l'Actif de Référence en quantité	Rendement net (Comparaison entre l'Actif Valorisé du Compartiment et l'Actif de Référence comme décrit ci-dessus)	Sous-performance à compenser lors de l'année suivante	Paiement des commissions de performance	Commentaires
Année 1	10	5	Surperformance : +5 Calcul : 10 - 5	-	Oui	(5 X 20 %)
Année 2	5	5	Rendement net : 0 Calcul : 5 - 5	-	Non	
Année 3	3	8	Sous-performance : -5 Calcul : 3 - 8	-5	Non	La sous-performance doit être avancée jusqu'à l'année 7
Année 4	4	1	Surperformance : +3 Calcul : 4 - 1	-2 (-5 + 3)	Non	
Année 5	2	0	Surperformance : +2 Calcul : 2 - 0	0 (-2 + 2)	Non	Sous-performance de l'année 3 compensée
Année 6	-1	-6	Surperformance : +5 Calcul : -1 - (-6)	-	Oui	(5 X 20 %)
Année 7	4	-1	Surperformance : +5 Calcul : 4 - (-1)	-	Oui	(5 X 20 %)
Année 8	-10	0	Sous-performance : -10 Calcul : -10 - 0	-10	Non	La sous-performance doit être avancée jusqu'à l'année 12
Année 9	-1	-3	Surperformance : +2 Calcul : -1 - (-3)	-8 (-10 + 2)	Non	
Année 10	-5	-7	Surperformance : +2 Calcul : -5 - (-7)	-6 (-8 + 2)	Non	
Année 11	0	-2	Surperformance : +2 Calcul : 0 - (-2)	-4 (-6 + 2)	Non	

Année 12	1	1	Rendement net : +0 Calcul : 1 - 1	-4	Non	La sous-performance de l'année 12 qui doit être avancée à l'année suivante (année 13) est de 0 (et non pas de -4) étant donné que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8, qui n'a pas encore été compensée (-4), n'est plus pertinente, car une période de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
Année 13	4	2	Surperformance : +2 Calcul : 4 - 2	-	Oui	(2 X 20 %)
Année 14	1	7	Sous-performance : -6 Calcul : 1 - 7	-6	Non	La sous-performance doit être avancée jusqu'à l'année 18
Année 15	6	4	Surperformance : +2 Calcul : 6 - 4	-4 (-6 + 2)	Non	
Année 16	5	3	Surperformance : +2 Calcul : 5 - 3	-2 (-4 + 2)	Non	
Année 17	1	5	Sous-performance : -4 Calcul : 1 - 5	-6 (-2 + -4)	Non	La sous-performance doit être avancée jusqu'à l'année 21

Année 18	3	3	Rendement net : 0 Calcul : 3 - 3	-4	Non	La sous-performance de l'année 18 qui doit être avancée à l'année suivante (année 19) est de 4 (et non pas de -6) étant donné que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14, qui n'a pas encore été compensée (-2), n'est plus pertinente, car une période de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).
Année 19	7	2	Surperformance : +5 Calcul : 7 - 2	1 (-4 + 5)	Oui	Sous-performance de l'année 18 compensée (1 X 20 %)

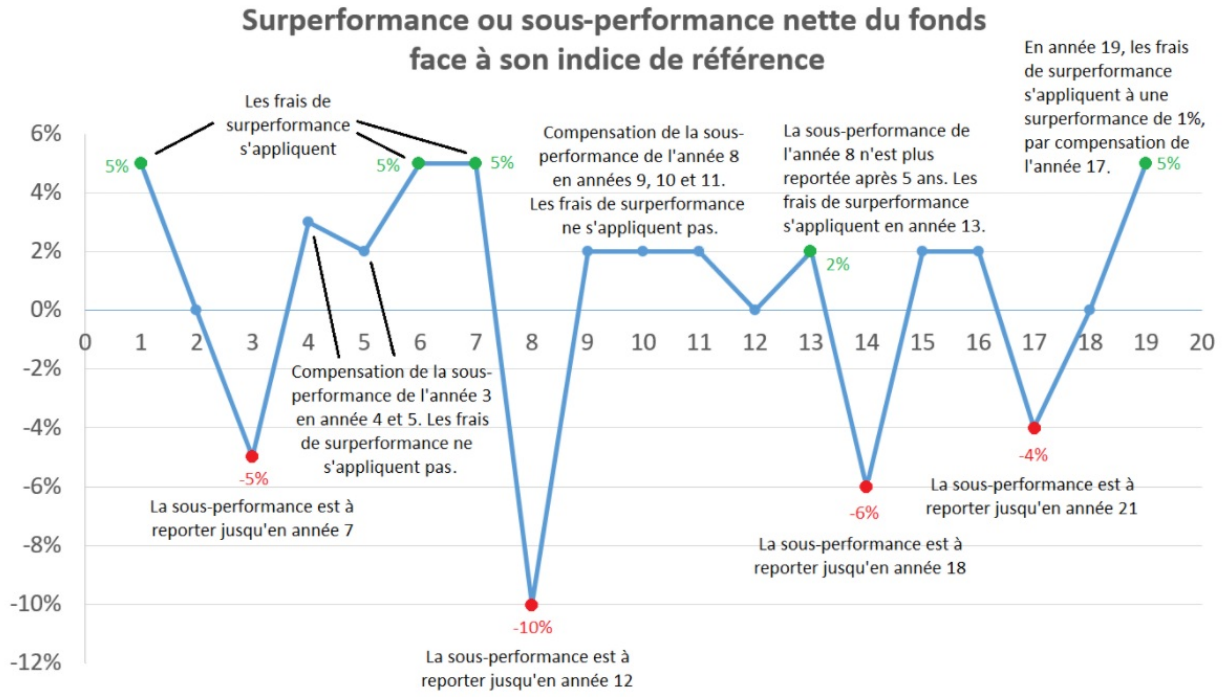

L'exemple ci-dessus est purement illustratif et ne constitue en aucun cas des projections de performances futuresde l'OPC.

Seules les contributions dues pour la gestionde l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC. Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Pour plus d'informations, les investisseurs pourront se reporter au rapport annuel.

17. Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Les intermédiaires utilisés par la gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation

- Qualité d'exécution des ordres et des prix négociés ;
- Qualité du service opérationnel de dépouillement des ordres ;
- Couverture de l'information dans le suivi des marchés ;
- Qualité de la recherche macro-économique et financière.

Les gérants rendent compte au moins deux fois par an au Comité Broker de la société de gestion de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations. Le Comité Broker valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités.

IV - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Diffusion des informations concernant l'OPC	LAZARD FRERES GESTION SAS
	25, rue de Courcelles 75008 Paris France
	Relations Clientèle - Du lundi au vendredi de 9h à 18hTél. +33 (0)1 44 13 01 79

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr) et figureront dans le rapport annuel de l'OPC.

La société de gestion peut transmettre, directement ou indirectement, la composition de l'actifde l'OPC aux porteurs de l'OPC pour les seuls besoins liés à leurs obligations réglementaires. Cette transmission a lieu, le cas échéant, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative.

Informations en cas de modification des modalités de fonctionnement de l'OPC :
Les investisseurs sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement de l'OPC, soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à la réglementation en vigueur. Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

Les informations relatives au recours à des services d'aides à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre (SADIE) se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr).

V - REGLES D'INVESTISSEMENT

Les règles d'investissement de l'OPC sont définies par le code monétaire et financier dans la partie réglementaire.

VI - RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée est celle du calcul de l'engagement.

VII - RÈGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

1. RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :
• **Les instruments de type « actions et assimilés »**sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).
• **Les instruments financiers de taux**
Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)®

à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.
Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.
Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

o **type « titres de créance négociables »** :

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

• **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.
• **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**
- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

• **Opérations à terme fermes et conditionnelles**
- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non règlementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

2. MÉTHODES DE COMPTABILISATION

L'OPC s’est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. Les comptes sont présentés selon les dispositions réglementaires relatives à l’établissement et à la publication des comptes des organismes de placement collectif.

• **Des revenus des valeurs à revenu fixe**
- La comptabilisation des revenus de valeurs à revenu fixe est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés

• **Des frais de gestion**
- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l’actif brut (égal à l’actif net avant déduction des frais de gestion du jour) hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion selon la formule ci-après :

Actif brut hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion
x taux de frais de fonctionnement et de gestion
x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente
365 (ou 366 les années bissextiles)

- Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :
. de la gestion financière ;
. de la gestion administrative et comptable ;
. de la prestation du dépositaire ;
. des autres frais de fonctionnement :
. honoraires des commissaires aux comptes ;
. publications légales (Balo, Petites Affiches, etc…) le cas échéant.

Ces frais n’incluent pas les frais de transactions.

• **Des frais de transactions**
La méthode retenue est celle des frais exclus.

• **Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d’entrée**
Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.
- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le Fonds, un facteur d’ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l’encours du FCP, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Fonds. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscriptions / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l’actif net du FCP, la VL doit être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l’ensemble des VL de chaque catégorie de parts du FCP.
Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d’achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.
Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n’est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n’est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas

refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

VIII - REMUNERATION

Lazard Frères Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM, UCITS V et aux orientations de l'ESMA.
Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et ses investisseurs.
La Société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts.Le personnel de la Société de gestion perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable faisant l'objet d'un examen annuel basée sur la performance individuelle et collective.
Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire. Le résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion : www.lazardfreresgestion.fr

LAZARD
FRÈRES GESTION

REGLEMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

LAZARD CREDIT FI SRI

Titre I - Actifs et Parts

ARTICLE 1 - PARTS DE COPROPRIÉTÉ

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 07/03/2008 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Catégories de parts :

Les caractéristiques des différentes catégories de parts et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de l'OPC.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPC ;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Possibilité de regroupement ou de division des parts.

Les parts pourront être fractionnées sur décision de la société de gestion en centièmes ou millièmes de parts dénommées fractions de parts.
Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.
Enfin, la société de gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange de parts anciennes.

ARTICLE 2 - MONTANT MINIMAL DE L'ACTIF

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif devient inférieur à300 000 € (trois cent mille euros) ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation de l'OPCVM concerné, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPCVM).

ARTICLE 3 - EMISSION ET RACHAT DES PARTS

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscriptions.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus. Les parts de l'OPC peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par l'OPC ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.
De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 4 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont réglés par le teneur de compte dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans l'OPC, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder trente jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre, au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par l'OPC de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net de l'OPC est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat de parts ne peut être effectué.

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

La société de gestion pourra mettre en œuvre le mécanisme dit « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des investisseurs de l'OPC concerné sur plusieurs valeurs liquidatives des lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Le seuil au-delà duquel les « Gates » peuvent être déclenchées doit être justifié au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPC, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs dans le portefeuille. Le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de déclenchement est atteint. Ce seuil est indiqué dans la partie « Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») » du prospectus. Lorsque l'OPC concerné dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de la procédure est identique pour toutes les catégories de parts de l'OPC.

Ce seuil de déclenchement correspond au rapport entre :
- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le montant total des rachats, et le montant total des souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total de parts de l'OPC.

Le seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPC et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPC.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « Gates », la société de gestion peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Pendant la période d'application du mécanisme de « Gates », les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les investisseurs de l'OPC ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. La fraction non exécutée de l'ordre de rachat ainsi reportée n'aura pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Les fractions d'ordre de rachat non exécutées et automatiquement reportées ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des investisseurs de l'OPC.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée a 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. La durée maximale de plafonnement des rachats ne pourra excéder 1 mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même investisseur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas soumises aux « Gates ». Cette exclusion s'applique également au passage d'une catégorie de parts à une autre catégorie de parts, sur la même valeur liquidative, pour un même montant et pour un même investisseur ou ayant droit économique.

L'OPC peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'articleL. 214-8-7 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision de l'OPC ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

ARTICLE 4 - CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPC ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

Titre II - Fonctionnement du Fonds

ARTICLE 5 - LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La gestion du Fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le Fonds.

La société de gestion prend toute décision pour changer la stratégie d'investissement ou la politique d'investissement du FCP, dans l'intérêt des porteurs. Ces modifications peuvent être soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.
La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le Fonds.

ARTICLE 5 BIS - RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif de l'OPC ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

ARTICLE 5 TER - ADMISSION À LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ ET/OU UN SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NÉGOCIATION

Les parts peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur. Dans le cas où l'OPC dont les parts sont admises aux négociations sur un marché réglementé a un objectif de gestion fondé sur un indice, le Fonds devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de ses parts ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

ARTICLE 6 - LE DÉPOSITAIRE

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion.
Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion.
Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles.

En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des Marchés Financiers.

ARTICLE 7 - LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, par l'organe de gouvernance de la Société de gestion.Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.
Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des Marchés Financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :
1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité.Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

ARTICLE 8 - LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du Fonds pendant l'exercice écoulé.

La société de gestion établit, au minimum et de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs de l'OPC.

La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la société de gestion.

Titre III - Modalités d'affectation des sommes distribuables

ARTICLE 9 - MODALITÉS D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Les modalités précises sont détaillées à la rubrique "Modalités d'affectation des sommes distribuables" du prospectus.

Titre IV - Fusion - Scission - Dissolution - Liquidation

ARTICLE 10 - FUSION - SCISSION

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le Fonds à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le Fonds en deux ou plusieurs autres Fonds communs.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

ARTICLE 11 - DISSOLUTION - PROROGATION

Si les actifs du Fonds demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des Marchés Financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre Fonds Commun de Placement, à la dissolution du Fonds.

La société de gestion peut dissoudre par anticipation le Fonds ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La société de gestion procède également à la dissolution du Fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du Fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des Marchés Financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un Fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins trois mois avant l'expiration de la durée prévue pour le Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des Marchés Financiers.

ARTICLE 12 - LIQUIDATION

En cas de dissolution, la société de gestion assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

Titre V - Contestation

ARTICLE 13 - COMPÉTENCE - ELECTION DE DOMICILE

Toutes contestations relatives au Fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Dernière mise à jour du document : 10/04/2025

Communication pré-contractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Credit Fi SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500FR3TNUVM8YL814

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

☐ Il réalisera des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques (E/S) mais ne réalisera pas d'investissements durables

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :
• Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
• Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
• Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :
• Limitation et adaptation au réchauffement climatique
• Gestion responsable de l'eau et des déchets
• Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :
• Écoconception des produits et services
• Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :
• Prévention des situations de violations des droits humains
• Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
• Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :
• Dialogue social constructif
• Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
• Promotion de la diversité
• Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :
• Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
• Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Dans le cadre de la gestion de ce portefeuille, les critères suivants font l'objet d'une attention particulière :

	BANQUES	ASSURANCES
ENVIRONNEMENT		
Approvisionnement en matières premières (huile de palme, cacao, etc..)	●	
Produits verts et ISR	●	●
Changement climatique	●	●
RESSOURCES HUMAINES		
Diversité et inclusion	●	●
DROITS DE L'HOMME		
Non-discrimination	●	●
ENGAGEMENT SOCIETAL		
Transparence fiscale	●	●
Inclusion financière	●	●
PRATIQUE DES ENTREPRISES		
Confidentialité et sécurité des données	●	●
Information aux clients	●	●
Relations responsables avec les clients	●	●
Corruption et blanchiment d'argent	●	●
Lobbying responsable	●	●
GOUVERNANCE DES ENTREPRISES		
Conseils d'administration	●	●
Contrôle internes et gestion des risques	●	●
Indépendance de l'audit	●	●
Rémunération des cadres	●	●
Droits des actionnaires	●	●

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Les analystes-gestionnaires suivent également l'évolution de quatre indicateurs principaux pour le secteur financier en utilisant les notations de Moody's ESG Solutions sur les critères suivants :
- Développement de produits et services durables
- Relations responsables avec la clientèle
- Prévention des discriminations et promotion de la diversité
- Audit et contrôles internes

Ces indicateurs font l'objet d'un reporting ISR trimestriel disponible sur : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :
- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :
- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur. Ainsi, par exemple, s'agissant du seuil relatif à la température, une entreprise doit contribuer à un accroissement de température de 2 degrés maximum.

L'utilisation de ces critères est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité, dans le cadre du comité des risques ESG.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour qualifier un investissement durable figure sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité, dans le cadre du comité risques ESG. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :
• d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
• de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail, de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail constitue un critère essentiel pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les entreprises concernées appliquent des pratiques de bonne gouvernance en définissant un minimum de note externe sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

☐ Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La stratégie d'investissement est décrite dans le prospectus.

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est supérieur à 90%. Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de SFJ Technologies et ISS ESG, après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'univers ESG du fonds est constitué des émetteurs de dettes financières européens, complété par les principaux émetteurs de dettes financières issus des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) hors émetteurs européens. Cette approche permet de garantir un univers ESG représentatif de la politique d'investissement du Fonds..

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :
- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'information, merci de consulter le "code de transparence " : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

La qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. A ce titre, la note du pilier G au sein des grilles ESG internes est légèrement surpondérée à 40% de la notation ESG globale des entreprises contre 30% pour les piliers E et S.

Dans le cadre de l'analyse ESG des sociétés, les analystes-gestionnaires prennent en compte les aspects suivants :
- l'indépendance, la compétence et la diversité du Conseil d'administration ou de surveillance
- la qualité du management
- la qualité de la communication financière et extra-financière
- la transparence et la cohérence de la rémunération des dirigeants.

De plus, nos politiques de vote et d'engagement intègrent de manière systématique la prise en compte des critères de bonne gouvernance.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le portefeuille promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) sans avoir pour objectif l'investissement durable.

La part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) de SFDR s'élève à 20% de l'actif net.

Ce minimum comprend l'ensemble des investissements ayant un objectif environnemental aligné ou non avec la taxinomie de l'Union européenne ou avec un objectif social. Certaines activités peuvent contribuer à plusieurs objectifs.

Le portefeuille investira au moins 90% de ses actifs dans des investissements alignés sur les

Le portefeuille investira au moins 90 % de ses actifs dans des investissements alignés sur les caractéristiques E/S.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

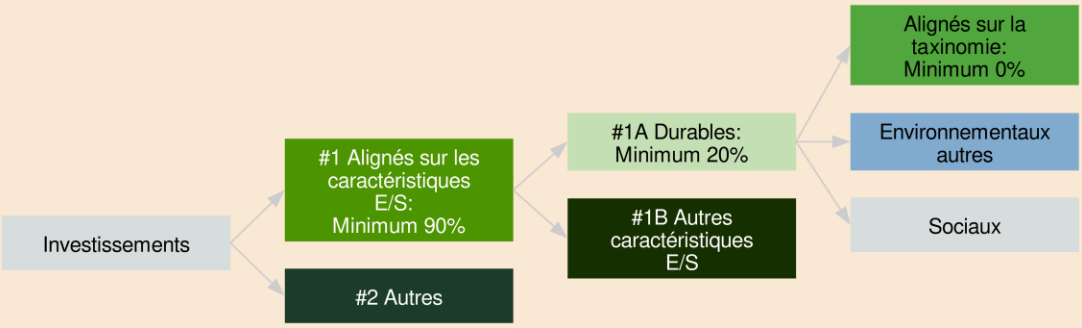

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le produit n'utilise pas de dérivés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement à la taxinomie des investissements **obligations souveraines comprises**

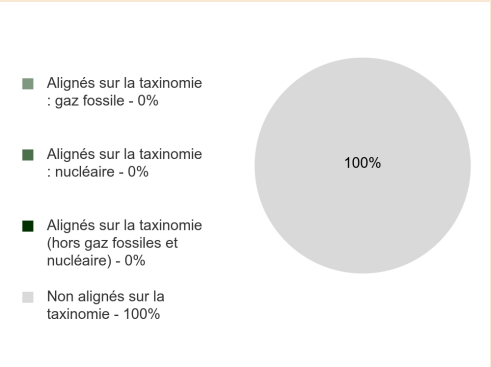

2. Alignement à la taxinomie des investissements **hors obligations souveraines**

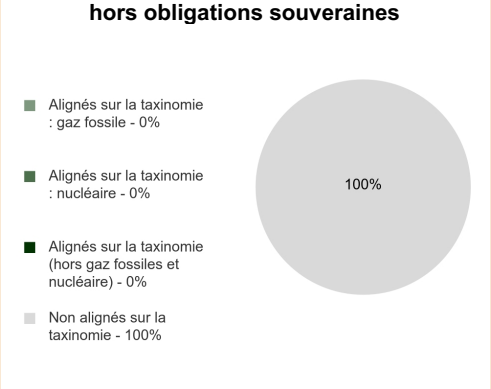

* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions

Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le pourcentage minimum d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne définit pas de part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental sans alignement avec la taxinomie européenne.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne définit pas de part minimale d'investissement durable sur le plan social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres" concernent exclusivement quelques investissements en OPC et liquidités.

Les OPC sélectionnés en sus des titres en direct relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres en direct.

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, Lazard Frères Gestion prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres en direct ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR.

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur :
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html